



L'EXPRESSION DE LA GAUCHE 70

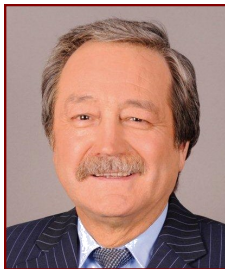
Groupes de Gauche et Apparentés du Conseil Général de la Haute-Saône

Bulletin du groupe de Gauche et Apparentés du Conseil général de la Haute-Saône

NUMERO 2013-2 JUIN 2013

EDITO : EN ROUTE VERS DES POLITIQUES MODERNES

Le Conseil général, sous l'impulsion de la majorité départementale, conduit depuis dix ans des politiques ambitieuses et volontaristes, au-delà de ses strictes compétences, pour vous et pour l'avenir de la Haute-Saône.



bien sociales que réglementaires. Ce schéma arrive donc à un moment charnière où les deux secteurs sont confrontés à de nouveaux défis. Il déterminera ainsi les orientations du département pour les années à venir.

Aujourd'hui et plus que jamais, le Conseil général est le garant des solidarités sur notre département. Face aux attentes exprimées par nos habitants, il a choisi de renforcer sa mobilisation au service de ses concitoyens.

C'est dans le cadre de cet objectif que nous avons défini et construit des leviers d'action au travers du projet stratégique « Haute-Saône 2020 » visant, entre autres, à réduire les inégalités entre nos habitants mais aussi entre nos territoires.

Au cœur des constats qui ont fondé notre réflexion, le vieillissement de la population s'est révélé être un véritable enjeu.

Face à cette situation, nous avons souhaité agir. Ce qui se décide aujourd'hui est capital pour éviter une crise du vieillissement dans vingt ans.

C'est dans ce contexte que l'Assemblée départementale a voté le 29 mars dernier le schéma de l'autonomie, renouvelant conjointement les schémas en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour la période 2013-2018.

Au cours de ces dernières années, les champs de la gérontologie et du handicap ont été marqués par de profondes mutations, aussi

Dans les deux schémas, de l'autonomie et de l'offre de santé votés par l'Assemblée départementale, nous avons souhaité mettre l'accent sur la nécessité d'une approche territoriale de la proximité des services à la personne, avec des objectifs temporellement clairement définis.

De manière générale, nous souhaitons insister aujourd'hui sur les outils d'information à notre disposition, pour mettre en œuvre des politiques publiques plus précises, plus documentées, plus à même de répondre aux attentes de nos concitoyens et aux défis de demain.

C'est pourquoi notre collectivité, sous l'impulsion de sa majorité, se veut être la garante des solidarités territoriales : améliorer et optimiser l'accès aux services publics, aux services à la personne, soutenir les personnes les plus vulnérables, agir pour le désenclavement de notre département, telles sont nos ambitions en définitive.

Car nous travaillons et travaillerons chaque jour à la mise en œuvre de dispositifs fondamentaux pour la Haute-Saône de demain et ce, dans l'intérêt général.

Michel WEYERMANN
1er Vice-président du Conseil général
Président du Groupe de Gauche

SOMMAIRE :

Editorial : en route vers des politiques modernes

M. WEYERMANN

p.1

Tribune : de nouveaux contrats territoriaux

F. BURKHALTER

p.2

Renforcer l'accès aux soins des Hauts-saônois :

M. WEYERMANN

p.3

Le canton de : VILLERSEXEL

G. PELLETERET

p.3

Séances publiques : questions d'actualité du

25 mars 2013

p.4

L'expression de la Gauche 70
Directeur de publication : Michel Weyermann
Rédaction : Groupe de Gauche et Apparentés
Réalisé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

TRIBUNE LIBRE :**De nouveaux contrats territoriaux pour 2014-2019**

Depuis 1999, le Conseil général de la Haute-Saône mène une politique volontariste pour le développement de son territoire, en s'appuyant sur des dynamiques locales.

Les contrats AP-PUI + arrivant à terme, le Conseil général, sous l'impulsion de la majorité départementale, a souhaité renforcer la territorialisation de ses interventions pour répondre aux besoins spécifiques des territoires et de leurs habitants.

Les besoins ne sont, en effet, pas les mêmes partout.

De nouvelles orientations ont ainsi été définies dans le cadre du projet stratégique « Haute-Saône 2020 », qui définit trois ambitions :

- accompagner les habitants au quotidien,
- équilibrer les territoires pour créer de nouvelles proximités,
- et valoriser les territoires et leurs savoir-faire.

C'est dans le cadre de ces réflexions que de nouveaux contrats verront le jour : les PACT « Programme d'Actions Concertées et Territoriales ».

Ce nouveau dispositif permettra aux Communautés de Communes, pour la période 2014-2019, de mieux répondre aux besoins de leurs concitoyens grâce au soutien financier du Conseil général, dans le cadre d'une vision partagée sur des enjeux importants de développement.

Ainsi, à titre d'exemple, il est envisagé, au travers de contrats territoriaux « PACT 2014-2019 » signés entre le Département et les Communautés de communes, une offre de santé qui s'organisera autour de « pôles de santé » qui devront couvrir le territoire.

L'objectif principal de ces nouveaux contrats étant la garantie d'un accès du plus grand nombre aux services publics et aux différents services au public. (Voir article p°3).

Au sein du Groupe de Gauche et Apparentés du Conseil général, nous sommes convaincus que ces nouveaux contrats produiront un effet levier :

- pour amener les acteurs à se fédérer autour d'un projet de territoire,
- et ainsi permettre de mieux répondre aux besoins des citoyens.

Ils seront ainsi l'aboutissement d'une démarche partenariale, portée autour d'un diagnostic commun des besoins du territoire et de ses habitants, le tout dans la proximité et la simplification.

Les contrats PACT s'intégreront ainsi parfaitement dans la stratégie de développement portée par le Conseil général et sa majorité depuis dix ans. En effet, cette ambition n'est pas nouvelle.

C'est la raison pour laquelle nous mettons tout en œuvre pour travailler en bonne intelligence avec les acteurs locaux, partenaires indispensables du Conseil général, afin que chacun des Haut-saônois puisse bénéficier de services de qualité et de proximité.

C'est en poursuivant cet objectif que nous mènerons des enjeux politiques forts, pour l'avenir de la Haute-Saône et de ses habitants.

Fernand BURKHALTER

**Conseiller général
(Héricourt-Ouest)**

L'OBJECTIF PRINCIPAL DE CES NOUVEAUX CONTRATS ÉTANT LA GARANTIE D'UN ACCÈS DU PLUS GRAND NOMBRE AUX SERVICES PUBLICS ET AUX DIFFÉRENTS SERVICES AU PUBLIC.

Renforcer l'accès aux soins des Hauts-saônois

Le principe de l'élaboration d'un schéma départemental de l'offre de santé de proximité a été acté par un vote de l'Assemblée départementale lors de sa séance du 26 mars 2012.

A la suite de cette décision, un comité de pilotage a été institué, sous ma présidence.

L'enjeu de cette démarche est de prévenir la désertification médicale en Haute-Saône autour de deux axes stratégiques:

- développer une attractivité dans le domaine de la santé,

- adapter et faciliter l'exercice médical et celui des professionnels de santé.

Ce schéma, voté sous l'impulsion de la majorité départementale, s'inscrit dans une démarche volontariste d'aménagement du territoire et rompt avec l'approche actuelle basée sur des propositions essentiellement financières.

Il projette à 10 ans des organisations, des méthodes et des outils spécifiques et innovants, permettant l'accès aux soins dans un délai acceptable, avec un niveau de service performant.

Cette stratégie politique entend donc sécuriser les professionnels du secteur afin de les inciter à venir s'implanter dans un cadre structurant dans notre département.

Telle est l'ambition du Conseil général, qui sous l'impulsion de la majorité départementale, a décidé de mettre en œuvre une politique volontariste, c'est-à-dire d'intervenir au-delà de sa stricte compétence, afin que chacun des Hauts-saônois puisse bénéficier de services de santé de qualité et de proximité.



« L'ENJEU DE CETTE DÉMARCHÉ EST DE PRÉVENIR LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE »

Michel WEYERMANN
1er Vice-président

LE CANTON DE VILLERSEXEL

En tant que Conseiller général du Canton de Villersexel, je suis fier de représenter, au quotidien, un territoire aussi riche et diversifié.

Tous les jours, je constate que des entreprises et des associations contribuent à la valorisation de notre territoire, mais aussi à l'attractivité de nos commerces et de nos artisans.

L'enthousiasme et l'efficacité de tous ces partenaires méritent en effet d'être soulignés.



Améliorer l'attractivité est un enjeu considérable. Les acteurs politiques et économiques jouent en ce sens un rôle fondamental.

Je prendrai ici deux exemples :

- La base travaux de Villersexel constitue indiscutablement une opportunité pour le développement économique.
- La déviation de Villersexel porte également la possibilité d'un accroissement des flux de populations et de voyageurs, ce qui n'est pas rien en terme de sécurité du centre bourg et de confort pour les riverains.

Je n'oublie pas néanmoins de mentionner la diversité des paysages et du patrimoine historique, architectural et culturel, visant à rendre notre territoire de plus en plus attrayant.

Je pense bien entendu aux sites particuliers que sont le Prieuré de Marast, les Châteaux d'Oricourt et de Villersexel.

Le Canton de Villersexel représente, vous l'aurez compris, un ensemble dans lequel se conjuguent aussi bien les savoir faire que la diversité des produits locaux.

Gérard PELLETERET
3ème Vice-président
(Villersexel)

QUESTIONS ET DÉBATS D'ACTUALITÉ

Lors de la séance du 15 avril 2011, l'Assemblée départementale a fait le choix de mettre en place, durant les séances publiques du Conseil général, un système de questions d'actualité et de débats, sous l'impulsion de la majorité départementale de Gauche. Ces questions et débats sont portés par des élus de la majorité et de l'opposition, au prorata de la représentation départementale de chaque groupe politique.

Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de la séance de questions d'actualité du 25 mars 2013. Vous pouvez bien entendu vous procurer les compte-rendus complets de ces séances sur le site internet du Conseil général, sur le site internet de notre groupe (www.gauche70.fr) ou en nous contactant par courriel : gauche70@cg70.fr.

Michel WEYERMANN
Président du Groupe de Gauche et Apparentés

SÉANCE DE QUESTIONS D'ACTUALITÉ DU 25 MARS 2013

Question de Maurice FASSETT :

Au sein du Conseil général de la Haute-Saône, nos politiques sportives sont variées : soutien aux comités départementaux et à diverses structures, soutien du sport professionnel comme amateur, appui aux collectivités dans leurs projets d'équipements sportifs structurants, ou encore soutien ponctuel des événements organisés par différents clubs et associations sportives.

Ainsi, dans un premier temps, un état des lieux pourrait être fait avec profit concernant la politique sportive conduite par le Conseil général, notamment : quel bilan peut-on tirer des travaux remis par l'INSEE récemment concernant la période 2002-2015, relatifs au programme Haute-Saône 2020 ?

Réponse de Gérard PELLETERET

En ce qui concerne le bilan, tu as fait référence aux travaux de l'INSEE, et je crois que la mise en oeuvre du dispositif "Haute-Saône 2020" devrait apporter des réponses qui collent à la réalité locale, c'est-à-dire qui seraient judicieuses et qui devraient permettre un développement avéré des associations sportives.

Il y a peut-être encore des améliorations à apporter, mais il me semble que par le biais de l'intercommunalité et avec le dispositif "Haute-Saône 2020" nous devrions atteindre des objectifs plus en adéquation avec les attentes et les besoins de nos populations et de la jeunesse, notamment.

Question de Madame Joëlle LAURE-LIBERSA

Le milieu associatif conduit une action de proximité complémentaire à celle de notre collectivité. Serait-il possible d'avoir un aperçu plus général de notre soutien au monde associatif ?

En effet, certaines de ces associations se voient attribuer des subventions au moment du vote du budget primitif. D'autres bénéficient d'un soutien logistique et matériel de notre service communication. Enfin, certaines de nos politiques impactent très directement certaines associations. Partant de là, ma question sera simple : l'exécutif envisage-t-il une évolution des dispositifs existants ?

Réponse de Michel WEYERMANN

Si nous devons revisiter tout cela, je mets au débat en manière de conclusion trois axes forts.

Le premier, la mission de l'association doit avoir une connotation et une relation avec une mission de service aux publics, avec la notion d'intérêt général.

Le deuxième axe, regarder l'objet, la compétence de cette association et soutenir prioritairement de façon plus appuyée les associations qui sont en lien avec les compétences de la collectivité départementale.

Enfin, troisième axe, il faut que nous nous rassemblions pour soutenir les associations qui interviennent sur l'ensemble du département et qui participent au rayonnement de notre département.

Voilà les pistes. Il nous appartient de fixer une date pour une commission élargie qui pourra, comme annoncé en février, regarder tout cela en échangeant tous ensemble.